

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU JURA**

Le Préfet du Jura,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**ARRÊTÉ N° 2023 - 1526**

33-2023-01-31-0002

**OBJET : Arrêté fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Scaphandriers Autonomes Légers et des sauveteurs aquatiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment ses articles L 1424-1 à 1424-76 et R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le code de la sécurité intérieure (CSI) livre VII relatif à la sécurité civile notamment son article R 722-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires

Vu l'arrêté ministériel du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R. 722-1 du code la sécurité ;

Vu l'arrêté n° A 2015-441 du 16 mars 2015 portant règlement intérieur consolidé du SDIS du Jura, modifié par les arrêtés n° A 2016-414 du 7 mars 2016, A 2016-931 du 1<sup>er</sup> juillet 2016, A 2017-48 du 10 janvier 2017, A 2017-892 du 28 juillet 2017, A 2018-1384 du 20 décembre 2018, A 2020-181 du 10 février 2020, A 2020-374 du 28 avril 2020 et A 2021-676 du 9 juin 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° A 2015-1505 du 31 décembre 2015 portant nouveau règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura, modifié et consolidé par l'arrêté n° A 2017-1043 du 11 septembre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-902 du 23 août 2022 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet du Jura à Monsieur le Colonel Hors Classe Hervé JACQUIN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical, au contrôle technique opérationnel et ont effectué le nombre de plongées requis ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura,

## ARRÊTE

**Article 1 :** La liste d'aptitude opérationnelle du conseiller technique, des chefs d'unité, des Scaphandriers Autonomes Légers (SAL) du Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée comme suit :

DEGRÉ DE SPECIALISATION	CIS D'APPARTENANCE	QUALIFICATION	QUALIFICATION SAV 1	QUALIFICATION "SURFACE NON LIBRE "	QUALIFICATION "INONDATIONS EAUX VIVES "	QUALIFICATION "TRIMIX "	PILOTE EMBARCATION COD 4	PRÉNOM NOM
CONSEILLER TECHNIQUE SAL 3	BASSIN LEDONIEN	70 m	OUI	SNL 1	OUI	OUI	OUI	Matthieu PERNOT
CONSEILLER TECHNIQUE SAL 3	RANCHOT	70 m	OUI	SNL 2	OUI	OUI	OUI	Dominique SHAER
CHEF D'UNITE S.A.L. 2	GRAND DOLE	50 m	OUI	SNL 1	OUI	NON	OUI	David FERRINI
SCAPHANDRIER AUTONOME LEGER 1	GRAND DOLE	50 m	OUI	SNL 1	OUI	NON	OUI	Arnaud MAGGIOTTO
		50 m	OUI	NON	OUI	NON	OUI	Etienne PROST
		30 m	OUI	NON	OUI	NON	NON	Mélanie PERNET
		30 m	OUI	NON	OUI	NON	OUI	Corentin BULLY
	BASSIN LEDONIEN	50 m	OUI	NON	OUI	NON	OUI	Alexandre DELACROIX
		50 m	OUI	SNL 1	OUI	NON	OUI	Cyril LECOINTE
		50 m	OUI	SNL 1	OUI	NON	OUI	Thomas FONTAINE
		30 m	OUI	NON	OUI	NON	OUI	Clément BAYARD
	CHAMPAGNOLE	50 m	OUI	SNL 1	NON	NON	NON	Stéphane PARIS

**Article 2 :** La liste d'aptitude opérationnelle des sauveteurs aquatiques (SAV) du Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée comme suit :

CIS D'APPARTENANCE	QUALIFICATION SAV 1	QUALIFICATION SEV	CONDUCTEUR ENGIN NAUTIQUE	PRÉNOM NOM
GRAND DOLE	OUI	OUI	OUI	Sylvain OLIVIER
	OUI	OUI	NON	Juliette MARTINOT
LES ROUSSES	OUI	OUI	OUI	Frédéric PERENNES
CHAMPAGNOLE	OUI	OUI	NON	Vincent LOPIN
DDISIS	OUI	OUI	OUI	Sébastien GELEY
	OUI	OUI	OUI	Salim TAIL

BASSIN LEDONIEN	OUI	NON	NON	Dylan CARMINATI
	OUI	NON	NON	Jordan DUPLAN
	OUI	NON	NON	Gaël MAURIN
	OUI	NON	OUI	Rodolphe NAYET
	OUI	OUI	NON	Thomas VUILLERMOZ
GENDREY	OUI	OUI	NON	Alexis GAUMET
CHAUSSIN	OUI	OUI	NON	Anthony GIROUD
SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	OUI	OUI	NON	Germain CARRIER
MOIRANS-EN- MONTAGNE	OUI	NON	OUI	Rachel BOURGEOIS
ARBOIS	OUI	NON	NON	Alexandre RAGOT
SAINT-CLAUDE	OUI	OUI	OUI	Stéphane MONGE

**Article 3 :** Seuls les plongeurs et sauveteurs aquatiques inscrits sur ces listes peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

**Article 4 :** Le Sergent-chef Matthieu PERNOT est désigné Conseiller Technique Départemental du DDSIS et référent pour les secours en milieu aquatique et subaquatique. Il est secondé pour la partie aquatique par l'adjudant-chef David FERRINI.

**Article 5 :** Tout arrêté fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Scaphandriers Autonomes Légers et des sauveteurs aquatiques, antérieur au présent arrêté, est abrogé.

**Article 6 :** Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de ses notifications et publications.

**Article 7 :** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux Recueils des actes administratifs de la Préfecture et du SDIS.

Fait à Lons-le-Saunier, le 31 JAN. 2023

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Services  
d'Incendie et de Secours du Jura,

Colonel Hors classe Hervé JACQUIN